



# ***PROJET D'ETABLISSEMENT***

*Année scolaire 2012-2013*

INSTITUT CARDIJN-LORRAINE AUMONIERES DU TRAVAIL  
**ARLON-DIFFERT-ATHUS**

**PROJET D'ETABLISSEMENT**

DOCUMENT ADOPTE PAR LE POUVOIR ORGANISATEUR EN JANVIER 99  
MODIFIE SUR PROPOSITION DU CONSEIL DE PARTICIPATION EN JUIN 2001

**INTRODUCTION**

Le 1<sup>er</sup> septembre 1996, l'Institut des Aumôniers du Travail d'Arlon, l'Institut de Nazareth de Differt et l'Institut Marie-Médiatrice d'Athus ont choisi de s'unir pour proposer aux jeunes du Sud-Luxembourg un très large choix d'études et de formations. L'Institut Cardijn-Lorraine Aumôniers du Travail Arlon-Differt-Athus était né.

Cardijn-Lorraine, un institut riche d'une expérience plus que centenaire héritée des écoles qui lui ont donné vie et fort de 1700 élèves encadrés par une communauté éducative de 200 membres, est implanté au cœur de l'Europe, dans une région transfrontalière qui, notamment à travers le Pôle Européen de Développement, poursuit sa reconversion économique et industrielle.

Le texte ci-après constitue le projet d'établissement de l'Institut Cardijn-Lorraine Enseignement Technique et Professionnel. Ce document exprime notre volonté de réaliser pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret "Missions" du 24 juillet 1997. Il est à noter qu'en plus du présent projet, le Projet d'Etablissement de l'Institut Cardijn-Lorraine Enseignement Général concerne directement les élèves qui suivent les cours sur les implantations d'Athus et de Differt.

Le projet présenté ci-dessous est le fruit d'un travail important mené par les représentants des différents partenaires du conseil de participation. Il se base sur les traditions et les pratiques de l'Institut ainsi que sur les résultats d'une vaste enquête menée auprès des élèves, des parents et des membres de la communauté éducative.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétole : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également dans le texte ci-dessous, des références à l'important travail accompli à ce jour.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre et à l'évolution socioculturelle des élèves et de leurs familles. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer annuellement l'état d'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.

Le projet d'établissement reprend la structure du projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur ; les actions y sont réparties en trois grands axes, chacun de ces axes étant lui-même structuré en cinq finalités.

## UN JEUNE BIEN DANS SON CORPS ET BIEN DANS SA TETE

### INTERIORITE ET SPIRITUALITE

- |        |   |
|--------|---|
| 1.1.01 | Nos cours de religion, français, sciences humaines font référence aux grands humanistes, chrétiens en particulier.  |
| 1.1.02 | Au premier degré, le professeur titulaire de classe est chargé d'un maximum de cours dans sa classe et, dans la mesure du possible, du cours de religion.   |
| 1.1.03 | L'Institut encourage l'organisation de moments de réflexion sous forme de recollections ou de célébrations eucharistiques.  |
| 1.1.04 | L'Institut participe à la réflexion menée au niveau des congrégations fondatrices sur la manière d'aborder l'enseignement de la religion. Il délègue un professeur relais aux rencontres inter écoles.  |
| 1.1.05 | L'Institut réalise un inventaire des outils pédagogiques utilisés sur les différents sites dans le cadre des cours de religion. Cette enquête vise à favoriser les échanges et la réflexion au niveau des professeurs. Chaque année, une rencontre de l'ensemble des professeurs de religion sera programmée. |

### CONFIANCE EN SOI

- |        |   |
|--------|---|
| 1.2.01 | Début septembre, l'Institut organise une période d'accueil et d'intégration à l'intention des élèves de première année et de leurs parents. Cette pratique pourrait être étendue à l'ensemble des nouveaux élèves (plus de 300 élèves nouveaux chaque année en dehors des premières). |
|--------|---|

1.2.02	L'Institut encourage la prise de responsabilités des élèves, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ dans le cadre du conseil des élèves et du conseil de participation ;</li> <li>✓ dans l'organisation de diverses activités dans et en dehors de l'école.</li> </ul>
1.2.03	L'Institut milite pour une relation pédagogique basée sur l'estime réciproque excluant toute forme de raillerie et de mépris.
1.2.04	Dans le but de valoriser toutes les sections, des contacts auront lieu entre élèves des différentes implantations et orientations d'études.

## DISCERNEMENT

1.3.01	L'Institut veille à mettre à la disposition des professeurs et des élèves des sources d'information variées.
1.3.02	A Arlon, l'Institut développe un centre de documentation (local C107) réunissant livres, revues et travaux de fin d'études. Un accès Internet est disponible à partir du local C110.
1.3.03	A Differt, la bibliothèque des Pères Maristes sera transformée en centre de documentation.
1.3.04	Les possibilités de collaboration avec le bibliobus et les bibliothèques publiques sont étudiées.
1.3.05	L'Institut proposera des formations et des lectures sur les techniques d'exploitation des différentes sources d'information (techniques d'analyse, éducation aux médias, développement de l'esprit critique, ...). Média-animation sera sollicité.
1.3.06	Un appel est lancé auprès des personnes qui ont souscrit un abonnement à un journal ou à une revue pour les inviter à mettre ces documents à la disposition de la communauté scolaire dès qu'ils en ont terminé la lecture.

## SENSIBILITE CULTURELLE

1.4.01	L'Institut encourage l'organisation d'activités parascolaires bien préparées, bien structurées, bien exploitées.
1.4.02	A côté d'activités culturelles traditionnelles (visites d'exposition, spectacles, ...) l'Institut met en place à l'intérieur de ses murs un espace destiné à accueillir des expositions venues de l'extérieur aussi bien que des productions d'élèves.  A Arlon, le hall d'entrée, le couloir C100, le couloir B100 et le hall des bâtiments E et G sont équipés de panneaux et de cimaises.

1.4.03	<p>A Differt, la création d'un "atelier théâtre" qui comprendra différents ateliers (jeu scénique, écriture, décor et régie) devrait permettre aux élèves qui s'y inscrivent de développer et d'améliorer non seulement l'expression orale et écrite mais également la maîtrise de soi.</p> <p>Les halls d'entrée du bâtiment principal et du bâtiment des classes seront aménagés pour rendre l'accueil plus chaleureux ; ils constitueront un espace d'information.</p> <p>Chaque année, dans le cadre de la fête de l'école, une exposition rassemble des travaux d'élèves et des œuvres d'artistes régionaux.</p>
1.4.04	L'Institut encourage l'accueil d'écrivains et d'artistes invités à venir témoigner devant les élèves.
1.4.05	A Arlon, une salle polyvalente est aménagée de telle manière qu'elle puisse accueillir des expositions et des spectacles.
1.4.06	Un cours (club) d'activités artistiques pourrait être proposé à l'ensemble des élèves.

## RESPECT DE SOI

1.5.01	En matière d'éducation à la santé, l'Institut plaide pour une alimentation équilibrée, il veille entre autres choses à proposer des repas complets à un prix abordable.
1.5.02	Appel sera fait à des intervenants extérieurs pour animer des journées de réflexion sur le thème des assuétudes, journées destinées aux membres de la communauté éducative.
1.5.03	L'éducation physique sera présentée par l'ensemble de la communauté éducative comme un facteur incontestable de bonne santé physique et psychique. Elle sera considérée comme une école de volonté qui procure le goût de l'effort et favorise l'esprit d'équipe. Pour étoffer la panoplie des activités physiques offertes aux élèves, l'Institut peut utiliser, de manière supplétive, des infrastructures publiques ou privées.
1.5.04	La communauté éducative usera de son influence sur les élèves et leurs parents ainsi que sur le corps médical pour tenter de réduire le nombre de dérobades par rapport au cours d'éducation physique.
1.5.05	La pratique sportive de masse sera favorisée par l'organisation de mini-championnats inter-classes durant les temps libres. La pratique sportive de bon niveau sera encouragée par la participation de représentants de l'Institut à des compétitions inter-écoles.
1.5.06	En toutes circonstances, l'Institut demande au jeune de présenter une image positive de lui-même : tenue vestimentaire, maintien, propreté, hygiène, politesse, ...
1.5.07	Les professeurs d'éducation physique (en collaboration avec les professeurs de pratique professionnelle) intègrent une éducation à l'ergonomie dans leurs cours.
1.5.08	Des points de distribution d'eau potable ont été aménagés.

## UN JEUNE OUVERT AUX AUTRES

### ANCRAGE SOCIAL

2.1.01	L'Institut encourage ses élèves et les membres de la communauté éducative à prendre une part active dans la vie associative et dans l'animation de leur paroisse et de leur ville, village ou quartier.
2.1.02	L'engagement volontaire dans la vie associative et notamment l'animation de jeunes dans le cadre de mouvements de jeunesse ou de clubs constitue, à côté des connaissances et des compétences, un atout important lors de l'engagement d'un membre de la communauté éducative.
2.1.03	L'Institut souhaite associer les familles à sa mission d'éducation ; Il encourage les représentants des parents au conseil de participation à constituer une association de parents.

### ACCUEIL

2.2.01	L'Institut cherche à favoriser la transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire c'est ainsi qu'il organise début septembre une période d'accueil et d'intégration à l'intention des élèves de première année et de leurs parents. De plus, la répartition des attributions des professeurs est réalisée de telle sorte que le titulaire de classe preste un maximum de périodes dans sa classe. Il constitue ainsi l'adulte de référence au même titre que l'instituteur de l'enseignement primaire.
2.2.02	Afin de faciliter l'intégration d'élèves issus de l'enseignement spécialisé, l'Institut organise des rencontres entre les professeurs concernés. Ces rencontres sont animées par le directeur de l'école d'enseignement libre spécialisé d'Arlon.
2.2.03	Dans la seconde quinzaine de septembre, toutes les classes auront un titulaire et, pour un certain nombre d'entre elles un co-titulaire. Chaque élève aura l'occasion de définir son référent en matière de suivi d'études et de conseiller. Les objectifs poursuivis sont les suivants. <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mieux répartir le travail d'encadrement entre les professeurs.</li> <li>✓ Améliorer l'efficacité des mesures individuelles mises en place pour la remédiation et le perfectionnement.</li> <li>✓ Améliorer le caractère affectif de la relation élève - professeur.</li> <li>✓ Impliquer plusieurs professeurs dans l'animation des conseils de classe.</li> </ul>
2.2.04	Lors des rencontres parents - professeurs, un horaire précis de rendez-vous est établi.
2.2.05	Une fiche de renseignements pratiques (plan, horaires, tarifs, ...) sera remise aux nouveaux élèves
2.2.06	Un plan de l'école et un système de fléchage sera mis en place sur les différentes

	implantations.
2.2.07	Une équipe de professeurs (le groupe alpha) organise l'accueil et l'intégration des nouveaux membres de la communauté éducative (accueil, séance questions - réponses, ...)
2.2.08	L'Institut favorise les réunions d'équipes des professeurs d'une même classe pour assister titulaire et co-titulaire dans leur mission de suivi de chaque élève.
2.2.09	En ce qui concerne la gestion des conflits et des problématiques d'ordre personnel, en plus de l'aide apporté par le centre PMS, chaque élève a un référent privilégié qu'est l'éducateur qui s'occupe prioritairement de son année ou de son degré.

## DEMOCRATIE

2.3.01	L'apprentissage de la démocratie passe par l'élection de délégués de classe, de délégués au conseil de participation et de délégués au conseil communal des jeunes. Une formation des délégués d'élèves sera organisée.
2.3.02	L'Institut confie des responsabilités effectives au conseil des élèves sur base de projets présentés à la direction.
2.3.03	L'Institut prendra en compte et favorisera la méthodologie du projet dans son fonctionnement : à travers les activités pédagogiques proposées dans le cadre d'un cours en particulier ou, mieux encore, dans une dynamique inter-disciplinaire, mais également en partant des propositions d'élèves en classe ou au sein du conseil d'élèves, pour des activités scolaires ou extra-scolaires.
2.3.04	Au niveau des professeurs, un conseil pédagogique démocratiquement élu assiste la direction dans la gestion pédagogique de l'Institut ; ce conseil est compétent en ce qui concerne la ventilation du budget pédagogique.
2.3.05	En complément à la présentation qui en est faite dans le cadre des cours, le fonctionnement des institutions d'une société démocratique est présenté aux élèves par des intervenants extérieurs à l'Institut.
2.3.06	L'Institut mettra en place des visites commentées des lieux de décisions politiques et économiques.

## JUSTICE ET SOLIDARITE

2.4.01	Le soutien des élèves en difficulté est assuré de multiples façons : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un service social permet, en prenant en charge, le cas échéant sous forme d'avance, tout ou partie des frais de scolarité, de réduire les injustices en matière de moyens financiers.</li> <li>✓ Quand un élève est absent pour une période plus ou moins longue, les professeurs et les élèves organisent solidairement une prise en charge collective de la tenue à jour des notes de cours. Les documents et travaux sont régulièrement adressés à l'élève absent.</li> </ul>
	✓ Dans les limites du nombre de périodes disponibles, des heures de

	remédiation sont proposées aux élèves en difficulté.
✓	L'Institut informe les élèves en difficulté des possibilités d'aides sur le plan scolaire, financier, psychologique, ... Il les aiguille vers les services (internes ou externes) les mieux adaptés à leurs besoins.
2.4.02	Les conseils de classe prennent leurs décisions relatives à la scolarité de l'élève dans un esprit de justice qui dépasse le simple calcul mathématique. Il s'agit de prendre collégalement la décision qui, en conscience, paraît la meilleure pour l'élève.
2.4.03	Afin de faire prendre conscience des grands problèmes de notre temps et de la nécessité d'une solidarité à l'échelle planétaire, les initiatives en faveur de quelques organisations non gouvernementales de solidarité seront soutenues. Une opération de solidarité est organisée annuellement. Les bénéfiques sont redistribués à trois niveaux :
✓	Soutien d'une action de solidarité au niveau de l'Institut ;
✓	Soutien d'une action de solidarité au niveau de la région ;
✓	Soutien d'une action de solidarité au niveau planétaire.

## RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

2.5.01	Le respect de l'environnement sera inculqué de toutes les façons possibles. Participation aux actions visant à la protection de l'environnement, participation à la journée de l'arbre, à la journée de l'eau, collecte des piles, récupération des canettes, nettoyage des alentours de l'Institut, rénovation des locaux par des équipes de professeurs et d'élèves, campagne antitabac sont autant d'actions à créer ou à mener.
2.5.02	Les toilettes des implantations d'Arlon et de Differt ont été réaménagés et proposent un service de qualité aux élèves. Tout est mis en œuvre pour pérenniser ce service, y compris en portant une attention particulière au respect des lieux par chacun. On en trouve dans les bâtiments B et G à Arlon
2.5.03	Des slogans incitant au respect de l'environnement seront diffusés par voie d'affiches ou comme notes de bas de page sur les documents de service.
2.5.04	Un rappel des consignes relatives à la propreté et aux économies d'énergie sera diffusé régulièrement.
2.5.05	Des casiers individuels sont proposés en location.

## UN JEUNE PRET POUR DEMAIN

### COMPETENCE

3.1.01	L'Institut apporte un soin particulier à informer le jeune sur les professions et les études supérieures ; c'est ainsi qu'il est proposé aux élèves du troisième degré :
✓	éventuellement, une information organisée par le Centre d'Information et de



	<p>Documentation de Louvain-la-Neuve ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ des témoignages de professionnels ;</li> <li>✓ des simulations d'entretiens d'embauche ;</li> <li>✓ la liberté de disposer de deux journées scolaires pour visiter des écoles supérieures ;</li> <li>✓ la possibilité d'accompagner pendant quelques jours une personne exerçant le métier envisagé par l'élève ;</li> <li>✓ des informations individualisées par le centre psycho-médico-social ;</li> <li>✓ des visites d'entreprises ;</li> <li>✓ des stages en entreprises (en Belgique et à l'étranger) pour les élèves de qualification. Ces stages font partie intégrante de la formation organisée ; par son inscription à l'Institut Cardijn-Lorraine, l'élève s'engage à réaliser l'entièreté des stages selon les modalités fixées par l'école.</li> </ul> <p>Pour les autres élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ visites d'entreprises ;</li> <li>✓ information par le centre psycho-médico-social ;</li> <li>✓ information sur les filières de formations (info organisée par l'école).</li> </ul> <p>Dans le cadre de son projet, chaque établissement peut affecter l'équivalent de deux semaines réparties sur l'ensemble du troisième degré à des activités destinées à favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et des choix d'études qui en résultent. Ces activités font partie des études régulières de l'élève. Les membres du personnel qui coordonnent et guident ces activités sont en activité de service. Art. 60 du décret "Missions"</p>
3.1.02	<p>Lors des inscriptions, l'Institut informe très clairement les candidats sur les exigences de travail des différentes filières de formation. Il mettra l'accent sur le caractère indispensable d'un travail scolaire de qualité.</p>
3.1.03	<p>L'Institut lutte contre les absences injustifiées, les retards, le non-respect des échéances et le manque de travail par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ l'amélioration de la qualité de la relation professeur - élève ;</li> <li>✓ un dialogue avec la famille ;</li> <li>✓ l'intervention du service de médiation scolaire ;</li> <li>✓ la mise en place, dans les cas difficiles, d'un contrat nécessitant une évaluation de l'attitude en classe à la fin de chaque heure de cours pour les élèves du premier degré (pour une durée déterminée) ou d'un contrat à points pour les élèves des deuxième et troisième degrés, décision prise par le conseil de classe pour le reste de l'année ;</li> <li>✓ des rencontres avec l'agent du centre psycho-médico-social ou les médiateurs ;</li> <li>✓ des sanctions appropriées.</li> </ul>
3.1.04	<p>L'Institut entamera lorsque cela deviendra nécessaire, les procédures légales de renvoi définitif à l'encontre des élèves qui constitueraient un obstacle à</p>

	l'apprentissage des élèves de bonne volonté.
3.1.05	L'Institut lutte contre la tendance minimaliste qui fait que l'objectif de l'élève est davantage la réussite de l'année que le souci de progresser dans ses apprentissages. Le prix du mérite est un des éléments de cette politique.

<b>QUALITE</b>
----------------

3.2.01	L'Institut s'efforce de mettre un matériel performant à la disposition des professeurs et des élèves.
3.2.02	L'Institut intègre une formation à la sécurité dans le cadre des travaux pratiques. Il s'efforce de placer les élèves et les membres du personnel dans les conditions réglementaires d'hygiène et de sécurité.
3.2.03	L'Institut se réserve le droit d'aménager l'horaire hebdomadaire de façon à mettre en œuvre des activités par discipline ou pour l'ensemble des disciplines permettant d'atteindre les objectifs fixés à l'article 6 du décret du 24 juillet 1997. Il se réserve également le droit de répartir les volumes-horaires réservés à une, plusieurs ou toutes les disciplines, qu'il s'agisse des cours généraux ou de la formation qualifiante, dans des ensembles fonctionnels d'études s'étendant sur plusieurs semaines. Il peut aussi regrouper le temps réservé à plusieurs disciplines pour des activités interdisciplinaires ou culturelles.
3.2.04	L'Institut veille à intégrer la qualité dans l'ensemble des cours. Dans cet objectif, chaque professeur remet à ses élèves en début d'année scolaire, un document précisant les finalités, les objectifs généraux et spécifiques, ainsi que les éléments d'évaluation pour chacun de ses cours.
3.2.05	L'Institut organise une partie de la formation qualifiante dans le cadre de stages en entreprises.
3.2.06	L'Institut s'efforce d'établir et de maintenir la qualité du cadre de travail de la communauté scolaire.
3.2.07	L'Institut met l'accent sur la maîtrise de la langue française comme outil de communication et d'appréhension des connaissances et des compétences ; Il encourage l'apprentissage des langues étrangères et fait en sorte qu'en fin de sixième année, tous ses élèves dominent au moins un traitement de texte et un tableur. L'installation d'un matériel complémentaire offert par la Région Wallonne permettra d'aller plus loin grâce à l'utilisation des banques d'outils pédagogiques.

**ADAPTABILITE**

3.3.01	En leur inculquant de solides savoirs de base, l'Institut souhaite préparer les élèves à une activité professionnelle en constante mutation.
3.3.02	Sans tomber dans le travers d'une formation utilitariste, l'Institut s'efforce d'adapter ses pratiques et ses exigences à celles de l'entreprise tant sur le plan des compétences professionnelles que des comportements
3.3.03	L'Institut noue des contacts avec son environnement social économique et culturel.
3.3.04	Dans tous les contacts des élèves avec l'entreprise (stages, visites, séminaires, témoignages) l'Institut, en collaboration avec les responsables de l'entreprise, veille à mettre en évidence le caractère incontournable de l'adaptabilité. Ce principe sera également développé dans le cadre de tous les cours.
3.3.05	La faculté d'adaptation fait partie des critères d'évaluation des stages en entreprises.
3.3.06	Les professeurs adaptent <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ le contenu de leurs cours à l'évolution des disciplines qu'ils enseignent ;</li> <li>✓ leur méthodologie en fonction de l'hétérogénéité des élèves ;</li> <li>✓ leurs pratiques à l'évolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication.</li> </ul>
3.3.07	L'Institut organise des formations aux nouvelles technologies de l'information et de la communication à destination des membres de la communauté éducative.
3.3.08	L'Institut encourage la formation continuée des membres de la communauté éducative tant au niveau des disciplines enseignées que dans le domaine de la pédagogie.

**ESPRIT D'EQUIPE**

3.4.01	Pour renforcer la cohésion au sein de la communauté éducative, l'Institut encourage le travail en équipe et la coordination tant verticale qu'horizontale.
3.4.02	L'Institut organisera, pour les membres de la communauté éducative, des activités inter - implantations : rencontres par discipline, rencontres sportives, animations festives, ...
3.4.03	Les éducateurs seront mieux intégrés à la communauté éducative, ils seront invités à participer aux conseils de classe.
3.4.04	Un certain nombre de tâches sont confiées à des équipes (aménagement des infrastructures, organisation de la journée portes ouvertes, ...)
3.4.05	L'Institut met en place des équipes mixtes (professeurs - éducateurs - élèves - parents) pour organiser un certain nombre d'activités telles que la marche parrainée, les actions de sensibilisation à l'environnement, ...
3.4.06	A l'intérieur d'un maximum de disciplines, les professeurs s'efforcent d'apprendre à leurs élèves à travailler en équipes.

**GOUT D'ENTREPRENDRE**

3.5.01	L'Institut invite les élèves à prendre en charge la préparation d'un certain nombre d'activités scolaires et parascolaires.
3.5.02	Les élèves sont formés à la méthodologie du projet (choix d'un projet, analyse des ressources et des contraintes, décisions, réalisation, évaluation).
3.5.03	<p>L'Institut veut stimuler l'enthousiasme des élèves pour l'ensemble des composantes de leur formation. Pour ce faire, il favorise :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ la méthodologie du projet (deuxième degré électromécanique, activités parascolaires, mini-entreprise, coopérative, ...)</li><li>✓ l'émergence du projet de vie du jeune ;</li><li>✓ la prise en compte de ce projet ;</li><li>✓ la mise en évidence de l'originalité de certains apprentissages ;</li><li>✓ le témoignage du dynamisme et de l'enthousiasme des professeurs ;</li><li>✓ les propositions de travaux optionnels, source de dépassement ;</li><li>✓ les initiatives d'élèves en veillant à mettre en évidence les interventions les plus significatives ;</li></ul>

Ce projet d'établissement ne doit pas être considéré comme un cadre rigide en dehors duquel aucune action n'est possible ; il est clair que bien d'autres actions seront menées pour autant qu'elles contribuent à la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique.